

**PREMIÈRE CONTRIBUTION  
DES COMMISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

**CONCERNANT LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES  
DE LA RÉUNION À L'HORIZON 2020**

*Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Bureau (par délégation de l'Assemblée plénière du 17 juillet 2012), le 10 mai 2013*

Par courrier en date du 17 avril 2013, le Président de la Région Réunion, assurant actuellement la présidence de la Conférence des Régions Ultrapériphériques, a souhaité avoir de la part du CESER les « *grandes priorités et les objectifs qui ... concourront au développement* » de la Réunion « *dans son ensemble* ». Cette contribution devant être faite au plus tard le 10 mai 2013.

## En préambule

Le CESER se félicite de la demande du Président de la Conférence des RUP, Président de la Région Réunion, qui se caractérise par une approche ascendante des propositions de la Réunion vers la Commission européenne. Elle répond aussi aux demandes du CESER d'une meilleure mise en pratique des préconisations du livre blanc sur la Gouvernance de la Commission européenne<sup>1</sup>.

Compte tenu des objectifs et enjeux évoqués (« *définir nos principaux axes de développement à l'horizon 2020, toutes politiques européennes confondues* ») qui constituent pour les membres du CESER tant une véritable réflexion sur un projet de Société pour la Réunion qu'« *une véritable stratégie régionale* », la réponse qui est aujourd'hui faite ne peut être considérée que comme étant une première approche d'un plan plus global pour notre Île qui demande à être développée.

Ce travail, les Commissions du CESER se proposent de le réaliser dans un délai de moyen terme, avec des moyens financiers mobilisables et ce, après concertation et accord du Président de la Région Réunion. Cela s'inscrit d'ailleurs dans la démarche proposée qui « *a vocation à se développer et s'enrichir dans la durée* ».

## Propositions globales

Au-delà des propositions faites par ses Commissions, le CESER tient à rappeler, rapidement, un certain nombre de points prenant en considération les thématiques proposées dans le courrier de demande de contribution (même si toutes ne sont pas abordées, pour l'instant).

**À titre liminaire, le CESER affirme que tout projet pour la Réunion doit être :**

- 1) lisible sur le long terme, en assurant la stabilité de l'environnement juridique du projet ;**
- 2) régulièrement évalué, pour permettre les ajustements susceptibles de rendre les dispositifs plus efficaces ;**
- 3) porteur de mesures permettant le développement tant d'activités que d'emplois.**

---

<sup>1</sup> Le CESER rappelle son accord sur la mise en œuvre des mesures dans un cadre partenarial ainsi que de la nécessité pour les règles et pratiques nationales d'être adaptées si nécessaires. Cependant, il réaffirme que toute démarche partenariale doit se faire au plus près du terrain en y associant l'ensemble des forces vives du territoire. De même, il insiste sur la réelle nécessité d'une évaluation des politiques publiques menées sur le territoire avec le concours des différents partenaires (Premières réflexions du CESER sur la communication de la Commission européenne sur la stratégie pour les RUP – juin 2012).

**Premières dispositions** relevant d'une meilleure appréciation des RUP et de leur situation depuis Bruxelles :

- 1) Un lobbying afin de mieux prendre en considération les atouts qu'ont les RUP pour l'Union européenne. **La mise en place d'une « maison des RUP » va dans le bon sens.**

Il y a nécessité de la faire vivre au cours de la prochaine période, en organisant des manifestations attractives pour les membres de la Commission, du Conseil, des parlementaires européens mais aussi pour les autres délégations (nationales et/ou régionales) existantes à Bruxelles.

- 2) Une présence plus marquée des statistiques régionales dans les documents européens.

- 3) Une exigence de la participation des représentants des RUP, même en qualité d'observateurs, lors des rencontres avec les pays de leurs zones géographiques respectives ayant pour objet de développer les échanges commerciaux de marchandises et/ou de services.

En effet, sans sous-estimer ce qui se fait déjà, il est constamment nécessaire de rappeler au niveau de Bruxelles que l'une de nos richesses est de nous trouver en contact direct avec des pays ou des regroupements qui sont en pleine évolution, d'avoir avec ces pays ou ces zones, des liens de peuplement, d'histoire, de culture, de langues. Ces liens indicibles nous donnent inmanquablement un avantage comparatif non négligeable en termes tant d'attractivité, de curiosité que de confiance. Cet élément n'est, aujourd'hui, absolument pas pris en considération et exploité.

- 4) Si personne ne remet en cause les stratégies 2020 de l'UE (UE 2020, RUP 2020), encore faudrait-il ne pas mettre de côté le fait que de par notre jeunesse, il y a encore nécessité de développer les équipements structurants qui nous permettraient de mieux concourir tant à la Stratégie de Lisbonne que de celle de Göteborg ou de mettre en œuvre pleinement les orientations nées du communiqué de Maastricht. Cet élément, bien que peu porteur aujourd'hui, nous permettrait aussi de résorber nos retards dans quelques domaines où des efforts restent à accomplir.

## Équipements structurants

Les déplacements des Réunionnais vers les îles proches se sont multipliés (mais aussi ceux des habitants des pays de la zone vers la Réunion). Comme pour bien d'autres zones, les rencontres, les échanges permettent de mieux se connaître, de faire tomber les a priori et d'envisager de nouvelles relations. En ce sens, il y a lieu de développer et d'optimiser nos équipements portuaires et aéroportuaires.

Ces investissements doivent aussi prendre en considération tant notre volonté d'une meilleure insertion régionale que de saisir les opportunités de développement économique, en particulier en matière de tourisme et de pêche.

Ceci doit se faire en cohérence avec les mesures prises dans le cadre de la COI sur l'optimisation des voies maritimes, et, à ce titre, tenir compte des évolutions potentielles des routes maritimes internationales dans l'océan Indien.

Les déplacements internes sont encore une priorité et au-delà des propositions faites par la Commission compétente du CESER, il y a nécessité d'avoir pour objectif, un réel désenclavement et maillage des mi-pentes de la Réunion (de manière horizontale et verticale).

La formation des Hommes est une nécessité aux regards :

- d'une part, des taux d'illettrisme, de qualification supérieure, de chômage (dont en particulier ceux des jeunes, des femmes et des seniors, ...);
- d'autre part, des évolutions de la démographie;
- mais aussi de notre souhait d'avoir une vision plus régionale de notre développement.

Pour cela, il est nécessaire d'avoir davantage d'écoles, de collèges, de lycées, de centres de formation professionnelle, même si des efforts de rationalisation sont encore à faire. L'orientation prise dans le nouvel acte dit de « décentralisation » donne une responsabilité renforcée aux Régions au regard de Maastricht et de Lisbonne.

Par ailleurs, avoir pour axe de développement prioritaire le tourisme, demande la maîtrise des langues étrangères par les personnels des secteurs concernés. Aussi, ces actions doivent être fortement développées à tous les niveaux des structures de formation.

Loger, nourrir et divertir les habitants relèvent de l'aménagement du territoire<sup>2</sup>. À ce titre, la notion d'innovation n'est pas limitative, la Réunion se doit d'en montrer l'exemple. Dans ce cadre, il y a nécessité pour des structures telles que l'AGORAH<sup>3</sup>, la SPLA<sup>4</sup>, ou encore la future SPL<sup>5</sup> énergie de participer pleinement aux travaux du CRI<sup>6</sup>. Être innovant dans ce domaine de l'aménagement est un plus qui participera au rayonnement de la Réunion vers l'extérieur, en particulier, les pays de la zone ou les petits États insulaires.

## Actions de recherche et d'innovation

Le CESER s'est félicité du soutien apporté à l'innovation par la Commission européenne dans son sens le plus large, ce qu'il a défendu dans le cadre de l'élaboration de la SRI<sup>7</sup>.

Cependant, compte tenu de la structuration de l'Université de la Réunion et de son système de recherche public et privé, la notion de « *masse critique du FEDER allouée à la recherche et à l'innovation* », nécessite que des adaptations soient faites, en ayant toutefois pour objectif de se rapprocher le plus et le plus vite possible des demandes bruxelloises. Pour le CESER, il y a donc nécessité d'appliquer des mesures dérogatoires aux critères européens continentaux permettant, en particulier, d'attirer des chercheurs extérieurs à la Réunion.

---

<sup>2</sup> Rapport du CESR « Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ? » – Assemblée plénière du 19 novembre 2008.

<sup>3</sup> Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat.

<sup>4</sup> Société Publique Locale d'Aménagement.

<sup>5</sup> Société Publique Locale.

<sup>6</sup> Comité Régional d'Innovation.

<sup>7</sup> Premières réflexions du CESER sur la communication de la Commission européenne sur la stratégie pour les RUP – juin 2012.

En termes de rayonnement, compte tenu de son expertise en la matière, et en partenariat avec la Commission européenne, des conférences régionales annuelles de l'innovation pourraient être organisées.

Par ailleurs, la question des normes est largement d'actualité. La tropicalisation de certaines d'entre elles est un concept qu'il est nécessaire de mieux définir afin de le porter ensuite vers l'extérieur.

Il est important et urgent que les différents partenaires institutionnels, économiques et sociaux de la Réunion se retrouvent dans un groupe de travail afin d'harmoniser leurs positions et de faire remonter des propositions, les données conclusives se faisant sous l'égide de la Commission. Ceci pourrait donner lieu, par la suite, à une rencontre sur ce thème entre les pays de la COI.

Le CESER renouvelle sa demande d'une différenciation en matière de financement des « Erasmus ». Il réaffirme la nécessité de financements spécifiques et conséquents en matière de mobilité et de stages des Réunionnais vers les pays de la zone indioocéanique au sens large du terme.

## Secteurs et filières à développer

Développer des secteurs et des nouvelles filières nécessitent de prendre en considération la taille des entreprises de la Réunion. En ce sens, il est important, au préalable, que la Commission clarifie la notion de TPE pour les RUP afin de lever toute ambiguïté et de leur permettre d'accéder aux financements annoncés en leur faveur.

De même, il importe de déterminer les axes stratégiques pour favoriser une économie à fort taux d'emploi (Cf. propositions des Commissions). Cela passe entre autres par :

- Une amélioration de l'accessibilité au marché local (plus particulièrement aux marchés publics) ;
- Un accroissement de la compétitivité : soutien au développement des entreprises, augmentation des fonds d'investissement de proximité et développement de marché de capital-investissement régional ;
- Un renforcement de l'intégration régionale : permettre aux TPE-PME d'accéder aux marchés des pays européens, mais aussi à ceux de la zone et ailleurs. L'un des obstacles pour nos entreprises à l'export ou au développement de joint-ventures vient de leur taille. Il y a donc urgence à faire des propositions sur des possibilités de travail en réseaux, de mutualisation, et/ou de développement afin d'avoir la taille critique pour aller vers l'extérieur de la zone COI ;
- Un renforcement de la dimension sociale du développement : plus de compétences, de niveau d'éducation, d'emplois.

Dans le cadre des APE - ouverture de son marché et accords avec les pays ACP voisins - il semble judicieux au CESER que la proposition des partenaires locaux pour la mise en place, à la Réunion, d'un office européen d'inspection sanitaire et vétérinaire soit suivie d'effet.

## Fiscalité

Le CESER tient à réaffirmer tant son soutien aux différentes mesures fiscales existantes que sa demande de leur renouvellement. Celles-ci ne doivent faire l'objet d'aucune restriction de la part de la Commission dans le cadre de l'article 349 du TFUE.

## « AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

De manière générale, la Commission note la volonté de la Commission européenne d'avoir pour les RUP « **une prise en compte bien plus complète que par le passé de leur situation dans le spectre de la politique européenne** ». Cependant, la concrétisation de celle-ci gagnerait à être plus volontaire.

Notre Commission est satisfaite de la reconnaissance par la Commission européenne, que « **chaque RUP est différente et des pistes spécifiques doivent être envisagées pour chacune d'entre elles** ». Pour atteindre ces objectifs, la Commission estime qu'il est primordial d'une part, de renforcer le contenu juridique et politique de l'article 349 du TFUE, et d'autre part, de toujours se référer à cet article lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre des politiques communautaires concernant les RUP : coopération régionale, APE, ...

Par ailleurs, la première application réelle de l'article 349 du TFUE concerne le POSEI<sup>8</sup>. Ce dispositif a su démontrer sa performance et son adaptation aux besoins de la Réunion. Aussi, la Commission demande à ce que la révision du POSEI, d'ores et déjà engagée par la Commission européenne, n'impacte aucunement le maintien de cette aide pour les RUP. Eu égard aux spécificités des régions ultrapériphériques, et compte tenu des avancées connues grâce à la mise en place du POSEI<sup>9</sup>, ce dispositif doit impérativement être maintenu pour les RUP et ce, pour ne pas mettre en péril l'équilibre de leurs économies.

En ce qui concerne les 5 axes de la stratégie renouvelée<sup>10</sup> de l'UE identifiés par la Commission européenne, la Commission, de par ses champs de compétences, s'est particulièrement attachée au 3<sup>ème</sup> axe stratégique, relatif au **renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives**.

La coopération régionale s'avère être, pour la Commission du CESER, un levier essentiel qui permettrait aux RUP de s'insérer dans leur environnement régional. Aussi, elle partage entièrement l'avis du CESE<sup>11</sup> sur le fait que « les RUP doivent bénéficier d'une **éligibilité automatique** pour la coopération transfrontalière, au-delà du critère de frontière maritime distante de 150 km ».

La Commission a identifié 5 pistes d'actions permettant de renforcer l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives : la gouvernance, la mise en place d'une culture de coopération, les enjeux des APE, le co-développement et la régionalisation de la politique commune de la pêche.

### I. LA GOUVERNANCE

Il est essentiel d'avoir une réelle **gouvernance de la coopération** et de l'appliquer à l'ensemble des politiques publiques. Pour cela, la mise en place d'une approche transversale et concertée à tous les niveaux est nécessaire.

---

<sup>8</sup> Programme d'Options Spécifiques lié à l'Éloignement et à l'Insularité.

<sup>9</sup> Modernisation des filières traditionnelles tournées vers l'exportation, émergence de filières locales, ...

<sup>10</sup> Cf. page 6 de la Communication de la Commission du 20 juin 2012 « Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne : vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive ».

<sup>11</sup> Avis du Comité Économique et Social Européen sur la Communication de la Commission européenne du 20 juin 2012.

Afin d'apprécier la bonne gouvernance appliquée, une **évaluation des politiques publiques** doit être opérée et ce, dans le but d'assurer la cohérence des actions menées, d'intégrer les évolutions et changements constatés... Au final, cela permettra « **une meilleure appréhension des enjeux nouveaux à relever et des axes stratégiques à conforter ou à mettre en place** »<sup>12</sup>.

## **II. LA MISE EN PLACE D'UNE CULTURE DE LA COOPÉRATION**<sup>13</sup>

La coopération régionale, qui pourtant pourrait être un véritable levier de développement économique et social de la Réunion, est un secteur encore mal connu par la population réunionnaise. Aussi, **développer une culture de la coopération** constitue une priorité. Cela suppose une implication plus forte du Politique dans l'élaboration d'un véritable co-développement. Dans ce cadre, **la structuration des filières économiques** apparaît comme une priorité.

De même, la rencontre entre les partenaires, grand public, acteurs politiques et socio-économiques concernant les actions qui peuvent être menées dans le domaine de la coopération est un préalable à son développement. Il est essentiel de mettre en place une campagne de sensibilisation des acteurs en accentuant sur les retombées positives que procure la coopération régionale. Il est également nécessaire de donner les moyens aux TPE-PME réunionnaises d'accéder aux marchés des pays européens, y compris dans la zone océan Indien. Dans la même mesure, il est indispensable que l'accès aux instruments et dispositifs financiers soit facilité, notamment pour les ANE<sup>14</sup>.

Un autre enjeu fondamental de l'intégration économique de la Réunion dans son environnement régional réside dans la maîtrise des langues étrangères et notamment, celle de l'anglais. En effet, l'océan Indien étant une **zone principalement anglophone**, la maîtrise de cette langue s'avère être une condition préalable au développement des échanges entre les pays de la zone.

## **III. LES ENJEUX DES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE (APE)**

Les Accords de Partenariat Économique sont d'importance pour le développement économique et social de la Réunion<sup>15</sup>. La situation particulière de la Réunion mérite d'être pleinement prise en compte dans les futures négociations APE « services ».

L'instauration d'une meilleure coordination entre le triptyque Réunion-État-UE est de mise et ce, afin d'éviter que des erreurs en matière de discontinuité de traitement soient commises, comme cela a été le cas pour les APE « marchandises ».

---

<sup>12</sup> Contribution du C.E.S.R. de la Réunion aux États généraux de l'Outre-mer - Assemblée plénière du 3 juillet 2009.

<sup>13</sup> Note de la Commission « Coopération régionale » du C.E.S.R. - Assemblée plénière du 16 novembre 1999.

<sup>14</sup> Acteurs Non Étatiques.

<sup>15</sup> Cf. Premier et Deuxième avis du C.E.S.R « sur les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union Européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » - Bureau du 14 mars 2007 et Assemblée plénière du 7 juin 2007.

#### **IV. LE CO-DÉVELOPPEMENT**

La Commission est d'avis qu'il faut miser sur le co-développement. Une meilleure connaissance mutuelle des pays de la zone, le développement des échanges qu'ils soient culturels, sportifs, éducatifs, ..., auraient pour but, d'une part d'améliorer les relations entre pays, et d'autre part, d'accroître le développement des échanges entre les pays de la zone.

#### **V. LA RÉGIONALISATION DE LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE**

Le CESER réitère sa volonté que soit mise en œuvre une « régionalisation de la politique commune de la pêche, tenant compte pour nos régions de leur océan respectif et des capacités existantes. En attendant que cela se fasse, il faut mettre en place des aides à la modernisation et au renouvellement de la flotte par la régionalisation préconisée par la nouvelle politique commune »<sup>16</sup>. Un **renforcement du POSEI « pêche »** permettrait d'accompagner et de soutenir cette démarche.

La Commission tient à souligner que ces pistes d'actions mises en exergue pour un renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives ne sont pas exhaustives. Compte tenu du délai très court, elle a repris entre autres, les préconisations faites dans ses avis et rapports précédents. Elle estime qu'une mission aussi importante que celle d'élaborer « un plan d'actions définissant via des objectifs et des étapes dont elles envisagent de mettre en œuvre la stratégie 2020 », ne peut se faire aussi rapidement et mériterait un travail plus approfondi, de par ses conséquences sur l'avenir de la Réunion.

---

<sup>16</sup> Cf. Note du CESER sur l'article 349 du TFUE - 11 février 2013.



## « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Par courrier en date du 17 avril 2013, le Président du Conseil régional a sollicité l'avis du CESER sur les grandes priorités et objectifs qui doivent concourir à l'horizon 2020 au développement de notre territoire dans son ensemble. Les axes stratégiques retenus visent :

- l'amélioration de l'accessibilité au marché unique,
- l'accroissement de la compétitivité,
- le renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives,
- le renforcement de la dimension sociale du développement des RUP,
- l'intégration de la lutte contre le changement climatique dans toutes les politiques pertinentes.

Pour sa part<sup>17</sup>, la Commission estime que les priorités et objectifs de développement retenus dans cette contribution et qui doivent être soutenus dans le cadre d'une véritable stratégie régionale de développement sont en phase avec les axes stratégiques de l'Europe 2020. Elle rappelle que ceux-ci avaient déjà été défendus dans le cadre de la contribution du CESER aux États Généraux de l'Outre-mer, du diagnostic économique en vue de la préparation des programmes européens 2014-2020 et des avis qu'elle a déjà rendus tout au long de la mandature.

Ces priorités et objectifs de développement à l'horizon 2020 sont selon la Commission de deux ordres.

Tout d'abord, il s'agit de conforter les socles de l'économie locale. En effet, celle-ci s'est construite autour de secteurs clés/piliers (Agriculture, Industrie diversifiée et BTP notamment) qui lui ont permis dans un premier temps de se stabiliser et dans un second temps d'impulser une dynamique de croissance.

La Commission est convaincue qu'il est encore nécessaire de défendre, de conforter et d'accompagner des secteurs encore fortement vecteurs d'activités et d'emplois.

### **I. DES SECTEURS TRADITIONNELS, SOCLES DE L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE, ...**

Ainsi, l'agriculture est particulièrement dynamique et permet de maintenir, a minima, l'emploi et pour lequel des parts de marché peuvent encore être gagnées. Elle est fortement créatrice de valeur (378,5 millions d'euros en 2010 – 1,3 % de la création de richesse en 2007 – 2 372 salariés en 2010) et concourt de surcroît au développement d'activités à haute valeur ajoutée. En 2007, plus de 7 000 exploitations agricoles avaient été recensées.

La diversification industrielle, accompagnée par les pouvoirs publics, a permis aux entrepreneurs réunionnais de développer des activités dans tous les domaines sur la base de l'import-substitution. Au total, l'industrie à la Réunion représente plus de 10 000 emplois et 2 milliards de chiffre d'affaires.

---

<sup>17</sup> Sur la base de la contribution du CESER aux États Généraux de l'Outre-mer, du diagnostic territorial en vue de la préparation des programmes européens 2014-2020, de la Stratégie Régionale d'Innovation.

De même, le BTP constitue le pilier du triptyque « infrastructure-aménagement-habitat », et a contribué à hauteur de 9,7 % à la création de richesse en 2007 et emploie près de 11 % des effectifs salariés à la Réunion en 2010 pour 5 766 entreprises immatriculées. Ce secteur reste néanmoins fortement tributaire de la commande publique, de l'offre solvable de logements, du coût des matières premières, des importations et de l'activité économique en générale, sur lesquels la Commission estime qu'il est encore important d'agir.

Par ailleurs, la Commission rappelle que la Réunion a su développer un certain nombre de secteurs d'activités d'avenir créateurs de forte valeur ajoutée. Ces secteurs sont, de plus, soutenus tant au niveau européen, national qu'au plan local au travers notamment de l'appui au développement des Domaines d'Activité Stratégique.

## **II. ... RELAYÉS PAR DES SECTEURS D'AVENIR CRÉATEURS DE FORTE VALEUR AJOUTÉE, ...**

Tout d'abord, la Commission souhaite rappeler et défendre le tourisme comme priorité de développement. Ce secteur qui a contribué à la reprise économique, notamment en 2011 avec un montant de dépenses évalué à 388,7 millions d'euros doit impérativement se structurer pour répondre aux enjeux économiques de notre territoire. Des efforts importants sont encore à mener pour construire une meilleure offre de produits répondant aux nouvelles attentes des clientèles internationales cibles (développement d'une hôtellerie haut de gamme de caractère, offre de services et de loisirs diversifiée ayant un certain niveau d'équipement, formations de niveau international pour les jeunes, structuration et montée en gamme du nombre de lits actuels, avenir de la croisière...), ceci afin de faire de la Réunion une destination d'excellence notamment dans son contexte régional.

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est incontournable pour la poursuite du développement de l'économie réunionnaise, de sa compétitivité et son ouverture à de nouveaux marchés extérieurs. Le secteur des TIC est en forte croissance et représentait en 2010 plus de 2 milliards de chiffre d'affaires réalisés par 570 entreprises. Il doit contribuer à faire de la Réunion une économie de la connaissance pour une croissance durable et inclusive. La Commission rappelle qu'elle s'attache particulièrement à la continuité numérique et le déploiement du très haut débit à la Réunion<sup>18</sup>.

Autre priorité de développement pour notre île, l'agroalimentaire constitue le premier secteur industriel de la Réunion et étayé par de nombreux centres de recherche. Le secteur principalement tourné vers des activités d'import-substitution, regroupe 5 557 emplois. Il représente par ailleurs une forte opportunité pour la valorisation des produits agricoles de la Réunion, la création de valeur ajoutée et l'ouverture sur de nouveaux marchés extérieurs. La Commission est convaincue que le mix agriculture/agroalimentaire est ici essentiel.

---

<sup>18</sup> Avis du Bureau du 23 septembre 2011.

Pour la Commission, l'engagement en matière de production énergétique renouvelable doit se poursuivre et s'amplifier<sup>19</sup>. En effet, l'énergie comptait pour 1 % dans le volume global de création de richesse en 2007. En 2010, le nombre de créations d'entreprises de ce secteur est resté important. Il s'agit là d'un secteur à fort potentiel de développement tant en matière d'emploi mais aussi de recherche et de développement. La Réunion, en la matière, a une place à rayonnement international importante à prendre (prise en compte de la dimension tropicale).

La Pêche a toute sa place à prendre à la Réunion comme relais de croissance et de source de création de valeur ajoutée. Certes encore limité dans sa progression, ce secteur représente malgré tout un potentiel économique non négligeable en termes de ressources. Dans ce secteur, les possibilités de recherche et d'innovation sont toutes aussi importantes.

La Commission estime essentiel d'agir notamment sur :

- la structuration et l'intégration de la filière ;
- la régionalisation de la politique commune de la pêche par l'Europe ;
- la mise en place d'aides à la modernisation et à l'acquisition de bateaux ;
- les distorsions de concurrence notamment par rapport aux pays voisins.

Ces priorités et objectifs de développement économique, d'ores et déjà partagés par bon nombre d'acteurs économiques ainsi que par des pouvoirs publics ne peuvent efficacement prendre corps que si les dispositifs d'accompagnement financiers (mis en œuvre en partie afin de compenser les surcoûts de l'ultrapériphérie conformément à l'article 349 du TFUE), techniques et humains sont défendus et dynamisés.

### **III. ... ET SOUTENUS PAR DES DISPOSITIFS NATIONAUX ET LOCAUX**

Rapidement, la Commission souhaite citer le dispositif d'Octroi de mer<sup>20</sup> qui permet et doit continuer à permettre le développement de la production locale par la compensation des surcoûts auxquels elle est confrontée. Elle rappelle que l'Octroi de mer est aussi un outil d'orientation et de dynamisation de la politique économique conduite par le Conseil régional.

Les dispositifs de défiscalisation, d'exonérations de cotisations sociales, de fonds d'investissement de proximité, de développement de marché de capital-investissement régional, ..., ainsi que les autres aides en faveur des entreprises (favorisant notamment l'augmentation des fonds propres, d'investissement, ...) doivent également faire l'objet d'une attention particulière et être efficacement coordonnés entre eux. Ils doivent permettre de maintenir et garantir un tissu économique solide vis-à-vis de l'extérieur, de faire face aux enjeux de compétitivité et de permettre aux entreprises réunionnaises d'assumer pleinement leur rôle social important. En cela, l'introduction d'une éco-conditionnalité est importante et doit être défendue.

---

<sup>19</sup> Rapport « Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ? » - Assemblée plénière du 19 novembre 2008 – Rapport « L'électricité : un enjeu de développement pour la Réunion » - Assemblée plénière du 18 octobre 2010.

<sup>20</sup> Courrier au Président du Conseil régional le 31 octobre 2011.

#### **IV. REMARQUES COMPLÉMENTAIRES**

La Commission rappelle qu'il est nécessaire de poursuivre l'effort en matière de structuration des filières et des branches. Cela doit permettre, entre autres, d'attaquer plus sûrement et efficacement les marchés extérieurs (90 % du tissu économique est constitué de très petites entreprises qui prises une à une sont difficilement dimensionnées pour conquérir des parts de marché externe) et sur le plan social, de mener un dialogue efficace pour une économie inclusive. Elle estime que cette structuration est de nature également à indiquer les besoins de formation tant en termes quantitatifs que qualitatifs, de développer les niveaux de compétences, de niveau d'éducation, d'emplois (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au niveau du Territoire, développement du niveau de formation, ...).

La Commission rappelle la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire, non seulement à l'extérieur en développant une stratégie de marketing territorial, mais également et en premier lieu à l'intérieur, notamment en facilitant l'accueil des entreprises par la mise à disposition de foncier économique équipé et financièrement accessible. Les efforts engagés ces trois dernières années vont dans le bon sens et mériteraient d'être poursuivis malgré le manque de projets actuels dus à la crise que traverse la Réunion.

Sur le fait que la Réunion compte une part très importante de petites voire de très petites entreprises, il est nécessaire que les politiques économiques prennent plus et mieux en compte cette caractéristique, notamment en termes d'accès aux marchés. Au travers des procédures de marché, il doit être constamment recherché un équilibre économiquement acceptable entre les différentes tailles d'entreprises. La mise en œuvre du Small Business Act doit être de nature à défendre l'intérêt de l'ensemble des entreprises réunionnaises.

La Commission insiste sur la nécessité de resserrer les liens entre le monde de la recherche et celui de la production. Cette efficacité relationnelle est à développer à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Les effets en termes de gains de parts de marché notamment dans les niches d'activités à forte valeur ajoutée, sont pour elle évidents. On pourrait, à titre d'exemple, développer une stratégie qui consisterait à adapter les innovations (process industriel, service, ...) au contexte d'une économie insulaire confrontée à des difficultés liées à son environnement.

La Commission souligne la nécessité de renforcer par des moyens humains techniques et financiers nos dispositifs visant à une meilleure efficacité économique en interne afin, par ailleurs, d'accroître nos capacités de conquête des marchés extérieurs et de définir une stratégie d'internationalisation lisible et visible permettant le rayonnement économique dans la zone océan Indien.

Enfin, elle insiste sur l'importance des évaluations de toutes les politiques économiques. Elles doivent permettre d'en mesurer l'efficacité, et si besoin, l'adaptation de celles-ci.

## « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIES ET DÉPLACEMENTS »

Dans son domaine de compétences, la Commission relève que les grandes priorités pour la Réunion à l'horizon 2020 sont :

- \* le défi de l'habitat,
- \* la maîtrise énergétique,
- \* l'amélioration des déplacements,
- \* la mise en œuvre d'une gestion globale de l'eau,
- \* la gestion et la valorisation des déchets,
- \* la protection et la valorisation de la biodiversité.

Chacune de ces priorités devra permettre le développement d'emplois pérennes.

### I. LE DÉFI DE L'HABITAT

Compte tenu de l'urgence économique et sociale à la Réunion, la Commission considère comme prioritaire de relever le défi de l'habitat pour toute la population de l'île. Elle souligne la nécessité de relancer ce secteur pour résorber l'habitat indigne qui représente encore près d'un logement sur dix, pour faire face à l'évolution démographique et à l'augmentation du nombre des ménages, ce qui impose la construction de 10 000 logements/an, dont au moins la moitié de logements sociaux.

Pour y arriver, il sera nécessaire de :

- \* relancer l'aménagement opérationnel et d'abonder les outils financiers qui y sont dédiés (comme le FRAFU<sup>21</sup>) pour permettre aux collectivités d'acquérir le foncier, d'y réaliser les VRD<sup>22</sup> nécessaires. Il conviendra de créer ou de structurer des quartiers afin de répondre à l'ensemble des besoins de la population (habitat, équipements, transports, services, ...);
- \* augmenter les financements du logement social par la LBU<sup>23</sup> ou la défiscalisation, pour couvrir tout l'éventail de la demande, du logement très social au logement intermédiaire, et permettre mixité sociale et parcours résidentiels ;
- \* dégager de nouvelles ressources de l'Europe, de l'État, des collectivités locales (budgétaires ou fiscales), pour l'amélioration et la remise aux normes du parc social le plus ancien et éviter ainsi la formation de quartiers sociaux dévalorisés ;
- \* redéfinir une nouvelle gouvernance de la politique de l'habitat, en cohérence avec la prochaine architecture institutionnelle, en donnant plus de responsabilités aux acteurs locaux, notamment les intercommunalités en charge des PLH<sup>24</sup>, PDU<sup>25</sup>, SCOT<sup>26</sup> et demain PLU<sup>27</sup> intercommunaux.

---

<sup>21</sup> FRAFU : Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain.

<sup>22</sup> VRD : Voiries et Réseaux Divers.

<sup>23</sup> LBU : Ligne Budgétaire Unique.

<sup>24</sup> PLH : Programme Local de l'Habitat.

<sup>25</sup> PDU : Plan de Déplacements Urbains.

<sup>26</sup> SCOT : Schéma de COhérence Territoriale.

<sup>27</sup> PLU : Plan Local d'Urbanisme.

## II. LA MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

La Réunion présente une nomenclature énergétique classique à tout espace insulaire. Ainsi, le nucléaire est absent du mix énergétique réunionnais qui repose, d'une part, sur la prééminence des énergies fossiles hydrocarbures et charbonnière, et d'autre part, sur les énergies renouvelables (EnR) qui représentent une part relative significative de notre bouquet énergétique (31 % d'EnR y compris hydraulique dans le mix énergétique en 2011).

Comme un ensemble énergétique se mesure à l'échelle du temps d'une génération, voire d'un cinquantenaire, l'horizon 2020 ne peut être qu'une étape pour accompagner les importantes évolutions en cours. Il est donc important de repenser la notion (probablement initialement irréaliste) de « l'autonomie énergétique », car la réalité énergétique locale actuelle montre même une tendance lourde inverse : le taux de dépendance est passé de 84 % en 2000 à 88 % en 2011. Aussi faudrait-il plutôt promouvoir la notion « d'équilibre et diversité énergétique ». Si à l'échéance 2020, la prééminence du fossile n'est pas réversible, autant les efforts pour la diversification des sources de production énergétique (de facto des EnR) devront être renforcés.

Tout d'abord, les efforts concerneront le maintien des sources de production existantes comme les barrages hydroélectriques, et surtout le maintien de la filière canne dont la bagasse est un apport énergétique électrique majeur.

Ensuite, de nouvelles sources (production et stockage) dans le domaine des EnR devront être explorées :

- \* photovoltaïque (raccordement des toitures et autres supports en sites urbains),
- \* éolien (terrestre et offshore),
- \* énergies des mers (SWAC<sup>28</sup>, CETO, PELAMIS ou autres),
- \* biomasse (issue de déchets verts ou de filières dédiées ligneuses),
- \* biocarburants comme les bioalgues,
- \* ...

Néanmoins, cette tendance ne peut se faire qu'avec le renforcement des financements liés à la recherche dans ces technologies, qui seront indubitablement celles de l'avenir. Le développement réussi de ces secteurs implique un cadre tarifaire de rachat de l'énergie qui soit stable et lisible.

En outre, il faut souligner qu'un réseau insulaire est extrêmement sensible à l'équilibre production/consommation. Aussi, sera-t-il déterminant de soutenir l'ensemble des efforts en faveur de la maîtrise de la demande en énergie (MDE). Tous les dispositifs qui existent, devront être renforcés à l'image des actions phares comme les villages solaires ou d'une manière générale comme les incitations en faveur des chauffe-eau solaires.

Comme corollaire à ces dispositifs, une attention toute particulière devra être portée sur l'accompagnement technique et financier de la mutation qualitative du réseau électrique local. Il est actuellement centralisé autour de quelques grands sites de production et conçu comme descendant et unidirectionnel (du producteur vers le consommateur). En effet, l'accroissement du taux des EnR suppose une décentralisation relative des sites de production, donc une réversibilité du réseau. Seuls des financements adéquats permettront une mutation réussie de ce réseau.

---

<sup>28</sup> SWAC : Sea Water Air Conditioning.

### **III. L'AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS**

\* *dimension intérieure*: Le renforcement, le renouvellement et la sécurisation des infrastructures routières supposent également une mutation des modes de déplacement (transport en commun, covoiturage, modes doux, ...).

\* *dimension extérieure*: Pour compenser le handicap de la distance<sup>29</sup>, la Commission réaffirme la nécessité de développer davantage la continuité territoriale. Les efforts doivent être renforcés pour que davantage de Réunionnais puissent avoir la possibilité de sortir de leur île. Cette ouverture sur l'extérieur doit se faire aussi dans le cadre d'une plus grande insertion de la Réunion dans son environnement régional.

### **IV. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION GLOBALE DE L'EAU**

Pour la Commission, il est primordial d'améliorer :

\* l'accès à la ressource en eau<sup>30</sup>,

\* le rendement des réseaux de distribution et leur interconnexion<sup>31</sup>,

\* la qualité de l'eau en développant notamment des unités de traitement d'eau potable.

Il est également essentiel d'achever la mise aux normes et de construire des stations d'assainissement.

Il convient aussi d'accroître le nombre de retenues collinaires.

### **V. LA GESTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS**

Actuellement, il n'existe pas de réelles filières de traitement et de valorisation qui soient structurées. Par conséquent, il conviendrait de mettre en place une véritable politique cohérente de gestion et de valorisation des déchets. Une attention particulière doit être portée au traitement dans l'île des déchets industriels (solvants, huiles, ...) et des déchets spéciaux (panneaux photovoltaïques et solaires, ...).

Par ailleurs, les déchets amiantés méritent d'être traités dans le cadre de la coopération régionale.

### **VI. LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ**

La Commission rappelle que « *La protection et la valorisation des paysages sont un enjeu majeur dans le contexte de fort développement urbain attendu d'ici 2020* ». Afin de permettre la réalisation de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité 2012-2020, elle préconise la création d'une mesure spécifique du FEDER en faveur de la biodiversité comme c'est le cas pour les programmes de recherche agronomique<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> Avis du CESR sur les États généraux de l'Outre-mer – Réunion – Assemblée plénière du 19 août 2009.

<sup>30</sup> Rapport du CESR « Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ? » - Assemblée plénière du 18 novembre 2008.

<sup>31</sup> Bilan de mandature 2005-2010 – Assemblée plénière du 17 novembre 2010.

<sup>32</sup> Avis de la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » sur le projet de Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité 2012-2010 – 17 avril 2013.

**« ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE » ET  
« AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET  
ÉGALITÉ DES CHANCES »**

Dans sa communication du 20 juin 2012, la Commission européenne reconnaît la nécessité d'une « *prise en compte bien plus complète que par le passé de leur situation (des RUP) dans le spectre de la politique européenne* » pour la mise en œuvre de sa stratégie « Europe 2020 » dans ces territoires.

L'objectif est que ces RUP deviennent « *plus autonomes, plus solides sur le plan économique et mieux à même de créer des emplois durables, en tirant partie des atouts uniques qu'elles possèdent et de leur valeur ajoutée pour l'Union européenne* ». Dans ce cadre, faire participer les acteurs du territoire, décideurs politiques et acteurs de la société civile, constitue un élément de gouvernance allant dans le bon sens.

Les axes de la stratégie « Europe 2020 » sont au nombre de 5 et concernent :

- 1) L'amélioration de l'accessibilité au marché unique.
- 2) L'accroissement de la compétitivité.
- 3) Le renforcement de l'intégration régionale des RUP.
- 4) Le renforcement de la dimension sociale du développement des RUP.
- 5) Intégration de la lutte contre le changement climatique dans toutes les politiques.

En réponse au Président du Conseil régional qui avait sollicité le CESER sur cette communication, celui-ci avait approuvé globalement la politique de cohésion en mettant en garde contre un « *fléchage excessif dans les politiques* ». Il avait surtout souligné le soutien à l'innovation dans son sens le plus large, et rappelait qu'une Stratégie Régionale d'Innovation existe, synthèse des documents d'orientations stratégiques de la Réunion à cette date.

Les Commissions sont particulièrement intéressées par le 4<sup>ème</sup> axe (*renforcement de la dimension sociale du développement des RUP*) qui comprend des mesures visant à créer des emplois, améliorer la compétence et le niveau d'éducation, réduire le décrochage scolaire, accroître le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, lutter contre la pauvreté, améliorer l'accès aux soins de santé et l'inclusion sociale.

Prendre en considération la dimension sociale du développement est en soi un changement notable, en particulier pour une région où le taux de chômage demeure structurellement élevé, aggravant les situations de précarité en matière sociale et de santé.

Par ailleurs, la Commission européenne affirme, à juste titre, que « *chaque RUP est différente et des pistes spécifiques doivent être envisagées pour chacune d'entre elles* ». Si les spécificités doivent être prises en compte, au regard de l'article 349 du TFUE (Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne), les priorités suivantes méritent d'être mises en exergue pour réellement tenir compte des spécificités de la Réunion, en ce qui concerne l'emploi, la formation, l'innovation et la recherche, la santé. Quelles que soient ces priorités, elles nécessitent une obligation d'actions partenariales, cohérentes et coordonnées.



## **I. EN MATIÈRE DE FORMATION, UNE POLITIQUE FORTE POUR L'ORIENTATION ET EN FAVEUR DE L'EMPLOI**

Pour les Commissions, la priorité des priorités est **l'éradication de l'illettrisme**. C'est une urgence qui mérite un véritable plan Marshall<sup>33</sup>. Il faut certes l'éradiquer, mais aussi le prévenir. Il existe une formalisation des volontés politiques dans une charte partenariale de lutte contre l'illettrisme signée en 2007, renouvelée en 2010 et complétée par un plan d'orientations stratégiques entre la Région, l'État et le département. Les actions devront s'articuler dans le respect de la Charte et dans l'objectif de mettre en œuvre le plan de lutte contre l'illettrisme.

En matière **d'orientation**, la nécessité d'une information plus adéquate et performante permettra de favoriser des choix de formation plus pertinents. Il s'agit de définir et de mettre en place une information/évaluation/orientation plus performante en liaison avec le monde du travail<sup>34</sup>. La création d'un véritable service public de l'orientation professionnelle est un préalable<sup>35</sup>.

En matière de **formation**, le renforcement de l'initiative régionale au travers du CPRDFP, confortera les avancées réalisées avec la Cité des Métiers, matérialisation d'un service régional de l'orientation.

## **II. UNE VISION ANTICIPATRICE DES COMPÉTENCES ET DES MÉTIERS ET UN RENOUVELLEMENT DE L'ÉCONOMIE D'INSERTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI DURABLE**

La mise en place d'une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** au niveau de l'entreprise, des secteurs d'activités et du territoire permettrait d'élever les niveaux de compétences à travers un parcours individualisé de formation, une amélioration de la compétitivité des entreprises qui passe aussi par la formation des chefs d'entreprise et une vision anticipatrice et préventive du remplacement des générations actuellement en emploi. La généralisation de la GPEC aussi bien par branche et par filière que sur les territoires est une action à mettre en œuvre en faveur de l'emploi<sup>36</sup>.

En matière de **contrats aidés**, les Commissions rappellent leurs préconisations en faveur d'une réforme d'ampleur et de fond des contrats aidés pour aboutir à des emplois pérennes, par la professionnalisation et la formation. Il s'agit de passer d'une logique de guichet à une logique de projet<sup>37</sup>.

Par exemple, le développement des **services à la personne** représente la meilleure solution d'évolution des « emplois sociaux » sur des logiques non marchandes ou marchandes.

---

<sup>33</sup> Contribution du C.E.S.R. de la Réunion aux États Généraux de l'Outre-Mer - Assemblée plénière du 3 juillet 2009 et rapport « Pour une île lettrée » - Assemblée plénière du 15 septembre 2010.

<sup>34</sup> Contribution du C.E.S.R. de la Réunion aux États Généraux de l'Outre-Mer - Assemblée plénière du 3 juillet 2009.

<sup>35</sup> Avis sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) - Bureau du 23 septembre 2011.

<sup>36</sup> « La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » - Assemblée plénière du C.E.S.R. du 7 octobre 2004.

<sup>37</sup> « Pour un dispositif spécifique en faveur de l'emploi » - Assemblée plénière du C.E.S.R. du 5 septembre 2001.

Étant tout de même précisé qu'une telle action ne pourra avoir les effets escomptés que si, parallèlement, est menée une action pour le développement des activités créatrices de richesses et d'emplois durables.

### **III. SANTÉ (PERSONNES ÂGÉES, CHU, ...)**

L'enjeu des 20 prochaines années, réside principalement :

- d'une part des complications des maladies chroniques insuffisamment traitées et résultant pour partie d'une précarité sociale préoccupante. À ce titre, un dépistage systématique du diabète s'impose.
- d'autre part, dans le vieillissement de la population et, par voie de conséquence l'accroissement des besoins en matière d'équipement et de santé publique.

En 2030, le nombre des personnes âgées de plus de 60 ans sera multiplié par 3.

Il y a donc lieu d'anticiper par la mise en œuvre notamment de mesures de prévention afin de préserver leur plus large autonomie.

À ce titre, sont indispensables :

- Une communication massive et adaptée sur l'hygiène de vie (contrôle efficace de la qualité des aliments, alimentation équilibrée, activités sportives et de loisirs, ...).
- Un développement de l'éducation thérapeutique.
- L'allocation de moyens adéquats au tout nouveau CHU et son orientation vers la formation en gériatrie, médecines ancestrales et traditionnelles et la recherche.
- Un rattrapage des équipements notamment des structures d'accueil des personnes en perte d'autonomie.
- Une réelle démocratie sanitaire.

### **IV. CULTURE**

Vecteurs du développement humain et facteurs structurants de l'individu, la culture et les arts doivent être développés.

Plusieurs études menées récemment démontrent que la professionnalisation des acteurs reste de mise et que des équipements de proximité, notamment à mi-pentes sont requis.

Des axes et des actions dans ce domaine ont été définis par le CESER lors des États Généraux de l'Outre-mer<sup>38</sup> qui restent d'actualité.

Les 4 axes essentiels sont :

- Démocratiser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.
- Développer une véritable politique d'éveil à la culture dès le plus jeune âge.
- Soutenir et accompagner la culture et la créativité réunionnaise.
- Mieux structurer l'offre culturelle.

---

<sup>38</sup> Contribution du C.E.S.R. de la Réunion aux États Généraux de l'Outre-Mer - Assemblée plénière du 3 juillet 2009.

## **V. UNE GOUVERNANCE QUI ALLIE RESPONSABILITÉ, EFFICACITÉ, COHÉRENCE ET INFORMATION CITOYENNE**

Il s'agit dans les faits :

- De garantir la convergence des orientations régionales, nationales et européennes.
- De mettre en réseau l'ensemble des acteurs du développement (entreprises, institutions, appareils de recherche et de formation).
- D'impliquer les acteurs civils et de donner des informations fiables.
- En matière d'enseignement supérieur, et de recherche, d'une collaboration étroite entre les décideurs politiques, le monde universitaire et de la recherche et le monde économique.
- La définition d'un porteur de projet légitime autour d'un axe stratégique.

## **ANNEXES**

Principales propositions des Commissions du CESER	Correspondance avec les axes de la Stratégie renouvelée de l'UE Communication de la Commission européenne du 20 juin 2012	Correspondance avec les objectifs thématiques de la Stratégie 2020	Intervention Fonds Structurels
<p>La gestion et la valorisation des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structurer les filières de traitement et de valorisation des déchets,</li> <li>- traiter les déchets amiantés dans le cadre de la coopération régionale.</li> </ul>	<p>5. Intégration de la lutte contre le changement climatique dans toutes les politiques pertinentes.</p>	<p>1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.</p> <p>4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs.</p> <p>5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques.</p> <p>6. Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources.</p>	<p><b>FEDER</b></p>
<p>La protection et la valorisation de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>créer une mesure spécifique du FEDER</b> en faveur de la biodiversité comme c'est le cas pour la recherche agronomique.</li> </ul>		<p>7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal.</p>	
<p>L'amélioration des déplacements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>dimension intérieure</i> : le renforcement, le renouvellement et la sécurisation des infrastructures routières supposent également une mutation des modes de déplacement.</li> </ul>			
<p>Défendre le tourisme comme priorité de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construire une meilleure offre de produits répondant aux nouvelles attentes des clientèles internationales cibles afin de faire de la Réunion, une destination d'excellence notamment dans son contexte régional.</li> </ul>	<p>2. Accroissement de la compétitivité.</p> <p>3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives.</p>	<p>1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.</p> <p>2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication.</p> <p>3. Renforcer la compétitivité des entreprises.</p> <p>10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.</p>	<p><b>FEDER</b></p>

Principales propositions des Commissions du CESER	Correspondance avec les axes de la Stratégie renouvelée de l'UE Communication de la Commission européenne du 20 juin 2012	Correspondance avec les objectifs thématiques de la Stratégie 2020	Intervention Fonds Structurels
Le développement des TIC pour la poursuite du développement de l'économie réunionnaise, de sa compétitivité et son ouverture à de nouveaux marchés extérieurs.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration de l'accessibilité au marché unique.</li> <li>2. Accroissement de la compétitivité.</li> <li>3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.</li> <li>2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication.</li> <li>3. Renforcer la compétitivité des entreprises.</li> </ol>	<b>FEDER</b>
Poursuivre l'effort en matière de structuration des filières et des branches.	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Accroissement de la compétitivité.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Renforcer la compétitivité des entreprises.</li> </ol>	<b>FEDER</b>
Renforcer l'attractivité du territoire.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration de l'accessibilité au marché unique.</li> <li>2. Accroissement de la compétitivité.</li> <li>3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.</li> <li>2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication.</li> <li>3. Renforcer la compétitivité des entreprises.</li> <li>7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal.</li> <li>10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.</li> <li>11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.</li> </ol>	<b>FEDER</b>
Rechercher un équilibre économiquement acceptable entre les différentes tailles d'entreprises, par la mise en œuvre du Small Business Act.	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Accroissement de la compétitivité.</li> <li>3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Renforcer la compétitivité des entreprises.</li> </ol>	<b>FEDER</b>

Principales propositions des Commissions du CESER	Correspondance avec les axes de la Stratégie renouvelée de l'UE Communication de la Commission européenne du 20 juin 2012	Correspondance avec les objectifs thématiques de la Stratégie 2020	Intervention Fonds Structurels
Nécessité de resserrer les liens entre le monde de la recherche et celui de la production :- développer une stratégie qui consisterait à adapter les innovations au contexte d'une économie insulaire confrontée à des difficultés liées à son environnement.	2. Accroissement de la compétitivité. 3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives.	1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation. 3. Renforcer la compétitivité des entreprises.	<b>FEDER</b>
Renforcer nos dispositifs par des moyens humains et techniques : - avoir meilleure efficacité en interne, - permettre le rayonnement économique de la Réunion dans la zone océan Indien.	2. Accroissement de la compétitivité. 3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives. 4. Renforcement de la dimension sociale du développement des RUP.	2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication. 3. Renforcer la compétitivité des entreprises. 8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail. 10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.	<b>FEDER</b>
Le défi de l'habitat : - relancer l'aménagement opérationnel et abonder les outils financiers qui y sont dédiés pour permettre aux collectivités d'acquérir le foncier, d'y réaliser les VRD nécessaires, - dégager de nouvelles ressources de l'Europe pour l'amélioration et la remise aux normes du parc social le plus ancien et éviter ainsi la formation de quartiers sociaux défavorisés.	4. Renforcement de la dimension sociale du développement des RUP. 5. Intégration de la lutte contre le changement climatique dans toutes les politiques pertinentes.	4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs. 6. Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources. 9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté.	<b>FEDER</b>

Principales propositions des Commissions du CESER	Correspondance avec les axes de la Stratégie renouvelée de l'UE Communication de la Commission européenne du 20 juin 2012	Correspondance avec les objectifs thématiques de la Stratégie 2020	Intervention Fonds Structurels
<p>La maîtrise énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir les sources de production existantes comme les barrages hydroélectriques, et surtout le maintien de la filière canne dont la bagasse est un apport énergétique électrique majeur,</li> <li>- explorer de nouvelles sources d'EnR (photovoltaïque, éolien, énergies des mers, biomasse, biocarburants,...) et renforcer les financements liés à la recherche dans ces technologies,</li> <li>- soutenir l'ensemble des efforts en faveur de la MDE et renforcer les dispositifs existants à l'image des actions phares comme les villages solaires ou d'une manière générale comme les incitations en faveur des chauffe-eau solaires,</li> <li>- accompagner techniquement et financièrement la mutation qualitative du réseau électrique local.</li> </ul>	<p>5. Intégration de la lutte contre le changement climatique dans toutes les politiques pertinentes.</p>	<p>1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.  4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs.  5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques.  6. Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources.</p>	<p><b>FEDER</b></p>
<p>La mise en œuvre d'une gestion globale de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer l'accès à la ressource en eau, le rendement des réseaux de distribution et leur interconnexion, la qualité de l'eau ;</li> <li>- achever la mise aux normes et construire des stations d'assainissement,</li> <li>- accroître le nombre de retenues collinaires.</li> </ul>			<p><b>FEDER</b></p>



Principales propositions des Commissions du CESER	Correspondance avec les axes de la Stratégie renouvelée de l'UE Communication de la Commission européenne du 20 juin 2012	Correspondance avec les objectifs thématiques de la Stratégie 2020	Intervention Fonds Structurels
Structurer les filières économiques.	2. Accroissement de la compétitivité. 3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives.	3. Renforcer la compétitivité des entreprises.	<b>FEDER</b>
Donner les moyens aux TPE-PME d'accéder aux marchés des pays européens, y compris dans la zone océan Indien.		2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication. 3. Renforcer la compétitivité des entreprises.	<b>FEDER</b>
L'enjeu des APE pour la Réunion.		3. Renforcer la compétitivité des entreprises.	<b>FEDER Coopération</b>
Le co-développement : une meilleure connaissance mutuelle des pays de la zone, développement des échanges (culturels, sportifs, éducatifs,...).	1. Amélioration de l'accessibilité au marché unique. 3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives. 4. Renforcement de la dimension sociale du développement des RUP.	3. Renforcer la compétitivité des entreprises. 8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail.	
La gestion et la valorisation des déchets : - structurer les filières de traitement et de valorisation des déchets, - traiter les déchets amiantés dans le cadre de la coopération régionale.	5. Intégration de la lutte contre le changement climatique dans toutes les politiques pertinentes	1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation. 4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs. 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques. 6. Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources.	<b>FEDER Coopération</b>
Développer l'apprentissage des langues étrangères, notamment l'anglais.	3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives. 4. Renforcement de la dimension sociale du développement des RUP.	8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail 10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie. 11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.	<b>FSE</b>

Principales propositions des Commissions du CESER	Correspondance avec les axes de la Stratégie renouvelée de l'UE Communication de la Commission européenne du 20 juin 2012	Correspondance avec les objectifs thématiques de la Stratégie 2020	Intervention Fonds Structurels
<p>En matière de formation, une politique forte pour l'orientation et en faveur de l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éradication de l'illettrisme : urgence de mettre en place un véritable plan Marshall,</li> <li>- concernant l'Orientation : créer un service public de l'orientation,</li> <li>- définir et mettre en place une information/évaluation/orientation plus performante en relation avec le monde du travail ;</li> <li>- renforcer l'initiative régionale au travers du CPRDF.</li> </ul>	<p>4. Renforcement de la dimension sociale du développement des RUP.</p>	<p>8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail. 9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté. 10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.</p>	<p><b>FSE</b></p>
<p>Mettre en place une GPEC au niveau de l'entreprise, des secteurs d'activités et du territoire.</p>		<p>3. Renforcer la compétitivité des entreprises.</p>	<p><b>FSE</b></p>
<p>Entamer une réforme d'ampleur et de fond des contrats aidés pour aboutir à des emplois pérennes.</p>		<p>8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail. 9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté.</p>	<p><b>FSE</b></p>

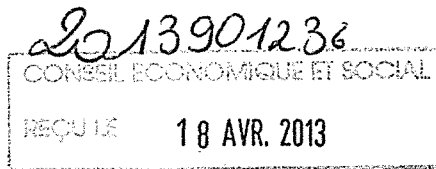
Principales propositions des Commissions du CESER	Correspondance avec les axes de la Stratégie renouvelée de l'UE Communication de la Commission européenne du 20 juin 2012	Correspondance avec les objectifs thématiques de la Stratégie 2020	Intervention Fonds Structurels
<p>Enjeux en matière de santé (personnes âgées, CHU, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éradiquer la précarité sociale,</li> <li>- avoir une communication massive et adaptée sur l'hygiène de vie,</li> <li>- développer l'éducation thérapeutique,</li> <li>- allouer les moyens adéquats au nouveau CHU ainsi qu'à son orientation vers la formation en gériatrie, médecines ancestrales et traditionnelles et la recherche,</li> <li>- effectuer un rattrapage des équipements notamment des structures d'accueil des personnes en perte d'autonomie,</li> <li>- instaurer une réelle démocratie sanitaire.</li> </ul>	<p>4. Renforcement de la dimension sociale du développement des RUP.</p>	<p>8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail.  9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté.  10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FSE</b></p>
<p>Les enjeux en ce qui concerne la Culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- démocratiser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles,</li> <li>- développer une véritable politique d'éveil à la culture dès le plus jeune âge,</li> <li>- soutenir et accompagner la culture et créativité réunionnaise,</li> <li>- mieux structurer l'offre culturelle.</li> </ul>	<p>3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives.  4. Renforcement de la dimension sociale du développement des RUP.</p>	<p>2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication.  10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FSE</b></p>
<p>Le secteur de la pêche, un potentiel économique non négligeable pour la Réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la régionalisation de la politique commune de la pêche,</li> <li>- mise en place des aides à la modernisation et au renouvellement de la flotte.</li> </ul>	<p>2. Accroissement de la compétitivité.</p>	<p>3. Renforcer la compétitivité des entreprises.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FEAMP</b></p>

Principales propositions des Commissions du CESER	Correspondance avec les axes de la Stratégie renouvelée de l'UE Communication de la Commission européenne du 20 juin 2012	Correspondance avec les objectifs thématiques de la Stratégie 2020	Intervention Fonds Structurels
Développer l'agro-alimentaire pour valoriser les produits agricoles, créer de la valeur ajoutée et s'ouvrir sur de nouveaux marchés extérieurs.	2. Accroissement de la compétitivité. 3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives.	1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation. 3. Renforcer la compétitivité des entreprises.	<b>FEDER (Recherche &amp; Innovation)</b> <b>FEADER (valorisation des produits agricoles)</b> <b>FEDER Coopération (ouverture internationale)</b>
Développer une culture de la coopération.	2. Accroissement de la compétitivité. 3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives. 4. Renforcement de la dimension sociale du développement des RUP.	3. Renforcer la compétitivité des entreprises. 10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.	<b>FEDER Coopération</b> <b>FSE</b>
Conforter les socles de l'économie locale.	1. Amélioration de l'accessibilité au marché unique. 2. Accroissement de la compétitivité. 3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives. 4. Renforcement de la dimension sociale du développement des RUP. 5. Intégration de la lutte contre le changement climatique dans toutes les politiques pertinentes.	1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation. 2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication. 3. Renforcer la compétitivité des entreprises. 7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal. 10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie. 11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.	<b>FEDER</b> <b>FSE</b> <b>FEAMP</b> <b>FEADER</b>

Principales propositions des Commissions du CESER	Correspondance avec les axes de la Stratégie renouvelée de l'UE Communication de la Commission européenne du 20 juin 2012	Correspondance avec les objectifs thématiques de la Stratégie 2020	Intervention Fonds Structurels
<p>Accompagner des secteurs encore fortement vecteurs d'activité et d'emplois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'agriculture,</li> <li>- le BTP « infrastructure – aménagement - habitat »,</li> <li>- l'industrie diversifiée.</li> </ul>	<p>2. Accroissement de la compétitivité. 5. Intégration de la lutte contre le changement climatique dans toutes les politiques pertinentes.</p>	<p>3. Renforcer la compétitivité des entreprises 8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail.</p>	<p><b>FEADER FEDER</b></p>
<p>L'amélioration des déplacements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>dimension extérieure</i>: nécessité de développer davantage la continuité territoriale (mobilité et transports) afin que la Réunion puisse s'ouvrir sur l'extérieur.</li> </ul>	<p>1. Amélioration de l'accessibilité au marché unique. 3. Renforcement de l'intégration régionale des RUP au sein de leurs zones géographiques respectives. 4. Renforcement de la dimension sociale du développement des RUP.</p>	<p>7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal. 8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail.</p>	<p><b>FEDER FSE</b></p>
<p>Avoir une réelle gouvernance et l'appliquer à l'ensemble des politiques publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une approche transversale et concertée à tous les niveaux,</li> <li>- effectuer une évaluation des politiques publiques dans le but d'assurer la cohérence des actions menées, d'intégrer les évolutions et changements constatés</li> <li>- permettre « une meilleure appréhension des enjeux nouveaux à relever et des axes stratégiques à conforter ou à mettre en place ».</li> </ul>		<p>11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.</p>	



LE PRESIDENT



D2013009050

Saint-Denis, le 17 AVR. 2013

**Monsieur Jean-Raymond MONDON**  
**Président du CESER**

10, rue du Béarn  
BP 7191  
97719 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

Monsieur le Président,

Conformément à l'invitation contenue dans la communication de la Commission européenne du 20 juin 2012, les régions ultrapériphériques travaillent actuellement à l'élaboration d'un plan d'action définissant via des objectifs et des étapes la manière dont elles envisagent de mettre en œuvre la stratégie « Europe 2020 ».

Dans cet esprit, je vous informe que la remise officielle de nos plans d'action interviendra le mardi 25 juin 2013 à Bruxelles en présence du Commissaire Johannes HAHN et des représentants des Gouvernements français, espagnol et portugais.

Cette démarche inédite justifie toute notre mobilisation d'autant qu'elle a vocation à se développer et s'enrichir dans la durée. En privilégiant une approche ascendante, cette initiative nous offre l'opportunité unique d'insuffler une nouvelle dynamique, de présenter dans un document court et évolutif une stratégie d'ensemble cohérente pour les Régions ultrapériphériques (volet commun aux huit RUP) ainsi que les priorités stratégiques de chacune de nos régions pour la période 2014-2020 (volet territorial spécifique à La Réunion).

Pour réussir ce plan d'action dont l'objectif est de définir nos principaux axes de développement à l'horizon 2020, toutes politiques publiques européennes confondues et de les doter des outils et des moyens qui, au niveau européen, leur font défaut aujourd'hui, je considère naturellement votre contribution comme tout à fait essentielle.

La clé du succès est évidemment dans l'établissement d'un partenariat local fort et, ainsi que le préconise la dernière communication de la Commission européenne, dans notre volonté d'écrire nous-mêmes la feuille de route de notre développement afin de créer des conditions économiques plus solides et réduire les disparités avec d'autres régions de l'UE.


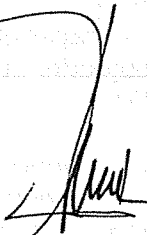
S'agissant d'un document transversal, il importe qu'une cohérence soit également assurée avec la stratégie en cours de définition pour la programmation plurifonds 2014-2020 (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP).

.../...

Dans ce contexte, je vous serais très reconnaissant de nous faire part des grandes priorités et objectifs qui, selon vous, concourront à l'horizon 2020 au développement de notre territoire dans son ensemble, qu'il s'agisse notamment d'équipements structurants, d'actions de recherche et d'innovation, ou encore de secteurs à développer, de filières, de dispositifs fiscaux à consolider qui, par leur impact et leur rayonnement expriment une véritable stratégie régionale.

Compte tenu de votre expérience dans ce domaine et de la richesse de votre réseau, je serais particulièrement attentif à votre contribution écrite au plus tard le 10 mai 2013, à communiquer à l'adresse suivante : [pole-rup@cr-reunion.fr](mailto:pole-rup@cr-reunion.fr)

Sachant pouvoir compter sur votre engagement et votre collaboration je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Didier ROBERT

## **LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS À LA RÉUNION DU BUREAU DU 10 MAI 2013**

- Michèle ANDRÉ (Personnalité qualifiée)
- Maximin BANON (C.G.T.R.)
- Marcel BOLON (C.G.P.E.R.)
- Nicolas CARMİ (U.D.-F.O.)
- Théodore HOARAU (CRES)
- Ivan HOAREAU (C.G.T.R.)
- Alain IGLICKI (C.F.E.-C.G.C.)
- Marie-Paulette LACPATIA (Associations féminines)
- Abdoullah LALA (Conseils des ordres)
- Georges-Marie LÉPINAY (C.G.T.R.)
- Arnold LOUIS (C.F.T.C.)
- Éric MARGUERITE (CAF-CGSS)
- Jean-Yves MINATCHY (Chambre d'agriculture)
- Jean-Raymond MONDON (UNSA)
- Christine NICOL (U.I.R.-C.F.D.T.)
- Yann de PRINCE (MEDEF)
- Joël SORRES (F.R.C.A.)